

Plan de continuité pédagogique relevé des conclusions de la cellule de coordination valant préconisations académiques

31 mars 2020

Le présent relevé de conclusions de la réunion de la cellule de coordination de l'Inspé de l'académie de Lyon fait suite au travail concerté de cette cellule et de groupes de travail thématiques dans chacune des universités impliquées et des services rectoraux concernés. Il vaut préconisations pour l'ensemble des parcours de formation MEEF et/ou DU de l'académie.

Stages M1 et M2B :

- Compte tenu de la situation sanitaire et des incertitudes portant sur son évolution, l'ensemble des stages massés de M1 et M2B prévus d'ici la fin de l'année est annulé.

Module projet DU :

- **Information** : les responsables de groupe projet sont le relais pour l'information aux étudiants des décisions de la cellule de coordination.
- **Le travail d'accompagnement** engagé avant le confinement se poursuit à distance, piloté par les triplètes - accompagnement prioritaire sur les écrits.
- **Evaluation de l'écrit** : les formateurs d'un groupe DU fixent les critères d'évaluation de l'écrit **de 20 à 30 pages**. Quel que soit le groupe, ce qui est attendu *a minima* : problématique, étude théorique, proposition d'expérimentation (éléments de conception) et/ou analyse *a priori* (situation proposée et anticipation de ce qui pourrait se passer, des résultats attendus). Les formateurs prendront en compte avec bienveillance les différentes situations (- l'expérimentation a eu lieu - l'expérimentation n'a pas eu lieu - l'expérimentation est incomplète)
- **Evaluation de l'oral** : une appréciation sera portée pour l'oral en version contrôle continu en s'appuyant sur les travaux intermédiaires, l'implication dans la participation aux séances de projet, ... au sein de chaque groupe.
- **Annulation du Forum**.
- Contribution à la réalisation d'une ressource collective sur la base du volontariat :
 - o Continuer, reprendre et/ou améliorer la version 1 de la capsule.
 - o En lien avec la capsule, les groupes qui le souhaitent pourront déposer leur écrit pour consultation et/ou adresse mail pour contact.
- Les 2 avis (oral et écrit) doivent être rendus avant le 15 mai à la scolarité.

Module changement de contexte DU (et M2A) :

Compte tenu des conditions prévisibles pour les mois de mai et juin le module est annulé.

Organisation Tutorat Mixte, DU et MA :

Le texte ci-dessous s'appuie sur l'information d'un calendrier de titularisation maintenu à ce jour. En cas d'évolution les dates affichées ci-dessous pourraient être modifiées.

- En période de confinement les tuteurs établissements et les tuteurs Inspé accompagnent autant que possible les stagiaires sur la **continuité pédagogique en établissement** en étant vigilants à

dédramatiser certaines situations angoissantes pour les stagiaires. L'essentiel est pour tous de rester en bonne santé.

- **Le suivi des stagiaires**, les échanges se poursuivent pendant la période de confinement et jusqu'au mois de juin si nécessaire.
- **Quand faire remonter l'avis de l'Inspé ?** Faut-il avoir fait les 2 visites ?
 - Tous les tuteurs rendent leurs évaluations même si les 2 visites ne sont pas effectuées à la date attendue de remontée des avis. La deuxième visite pourra être réalisée après la date de remontée des avis si nécessaire.
 - Les tuteurs établissement ont jusqu'au 27 avril pour faire remonter l'avis final.
 - Les tuteurs de l'université font remonter leur fiche afin de finaliser les évaluations avant le
 - 25 mai pour les M2A
 - 15 mai pour les DU
 - Un envoi des fiches de retour des avis (version actualisée) sera fait aux enseignants dans la semaine du 30 mars.
 - Transmission à la scolarité de l'Inspé et de l'ISFEC des avis des responsables de parcours sur les stagiaires (assiduité/engagement/compétences) pour le *29 mai*.
 - **Dans cette période exceptionnelle il est possible de prendre en compte l'implication particulièrement remarquable des stagiaires dans le cadre de l'accompagnement de leurs élèves lors du confinement.**
- **La collaboration entre les 2 tuteurs**

Dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il semble nécessaire de rappeler le principe de collaboration accrue entre tuteurs pour rédiger les avis liés aux évaluations.
- Si le **stagiaire est en difficulté**, un parcours d'individualisation a été établi
 - Le suivi, les échanges se poursuivent pendant la période de confinement
 - L'accompagnement sur le terrain sera prioritaire pour ce type de stagiaire si arrêt du confinement
 - Les échanges avec le tuteur en établissement se poursuivent, ce dernier devant se positionner (avis final) fin avril.
 - Pour la remontée des avis, nécessité d'échanger avec les différents acteurs sur les champs prioritaires pour la titularisation (voir fiche d'aide individualisée).

Les champs qui, au-delà de la bienveillance indispensable, doivent être particulièrement observés :

 - **Sécurité des élèves non assurée**
 - **Posture du fonctionnaire**
 - **Conduite d'évitement ne permettant pas les échanges professionnels**
 - Un avis défavorable à la titularisation devra être motivé.

Rappel : pour les stagiaires en difficulté un entretien avec le jury est organisé avant toute décision.

Mémoire :

Principes généraux : L'objectif de ces préconisations est d'assurer la continuité pédagogique en s'adaptant à la situation sanitaire avec **bienveillance**, de lever au maximum les contraintes qui pèsent sur les étudiants, **de s'assurer de l'équité des décisions** (au niveau national, entre nos universités partenaires, entre les parcours et les étudiants), **de s'adapter à l'évolution de la situation**, tout en donnant aux étudiants des messages clairs, rassurants et les plus stables possibles.

Collecte des données :

Compte tenu la disparité de l'état d'avancement du recueil de données en dates du 16 mars et des modalités nécessaires à ce recueil, le choix sera laissé aux étudiants :

- Soit pour **ceux qui le désirent et dont les conditions le permettent** de poursuivre leur recueil de données.
- Soit d'interrompre ou de ne pas réaliser de recueil de données.

Ce choix n'induera **aucune pénalisation sur le rendu et l'évaluation de leur mémoire**.

Attendus :

Les attendus ne sont pas modifiés, mais l'évaluation devra s'adapter à des formats de mémoires différents. Les mémoires élaborés individuellement ou en binôme devront se poursuivre sur cette même modalité sauf si un empêchement dû au confinement nécessitait un changement. Les situations seront évaluées au cas par cas par les directeurs de mémoire.

Structuration du mémoire :

- Dans le cas d'un recueil suffisant de données : la structuration du mémoire est inchangée.
- Dans le cas d'une absence ou insuffisance de données : la rédaction doit s'adapter à l'absence de recueil de données. Les parties suivantes peuvent être rédigées même en l'absence de données : les apports théoriques ou l'état de l'art, la problématique, les hypothèses, une description de la méthodologie envisagée ou d'une expérimentation potentielle, de la procédure de recueil de données (voire le cas échéant la population visée avec critères d'inclusion ou d'exclusion), la bibliographie.

En fonction des sujets et en concertation avec l'étudiant, une partie projection sur les résultats attendus ou encore l'apport d'une telle étude sur les pratiques professionnelles peuvent être envisagées.

Il est fortement recommandé de ne pas proposer un travail d'écriture supplémentaire pour lequel l'étudiant ne serait pas préparé.

Dans les 2 cas (avec ou sans données), le volume de l'écrit peut être réduit de 20 à 30% par rapport aux attendus initiaux (nombre de pages ou de caractères – Annexes non comprises).

Les étudiants ne seront pas pénalisés s'ils choisissent de réduire dans cette proportion leur écrit.

Evaluation

La situation conduit à moduler l'évaluation de l'écrit afin de ne pénaliser ni les étudiants ayant des données, ni ceux n'en ayant pas.

La cellule de coordination insiste sur la **bienveillance** nécessaire lors de l'évaluation.

Il s'agira d'appliquer les critères établis d'évaluation mais uniquement sur les parties d'écrit disponibles. En d'autres termes, il s'agira de répartir le barème initial, en accordant par exemple plus de point à l'état de l'art, la problématique, etc.

Les étudiants pourront dans leur mémoire spécifier leur état d'avancement au moment du confinement pour que l'évaluation soit plus adaptée.

Il s'agira bien ici d'évaluer la compétence des étudiants, à travers le travail produit, à se mettre en situation de réflexion sur un thème, une question, un domaine défini. Cette évaluation doit s'opérer de la même manière dans les deux cas de figure, sans préjudice pour les étudiants.

Il est demandé aux responsables de séminaires / responsables de parcours de mettre à la disposition des étudiants les modalités et critères d'évaluation qui seront utilisés par les directeurs de mémoire.

Explication de la note attribuée au mémoire :

Chaque directeur ou directrice de mémoire adresse à l'étudiant.e un retour circonstancié qui permet d'expliciter la note attribuée au mémoire. Cela peut se faire sous forme de fiche écrite ou d'enregistrement oral.

Composition du jury d'évaluation :

Le jury est composé à minima du directeur ou de la directrice de mémoire. Le directeur ou la directrice de mémoire pourra solliciter exceptionnellement la participation d'un second rapporteur lorsque les conditions le permettront ou lorsque l'évaluation le nécessitera. La cellule de coordination a estimé que l'évaluation des mémoires devait tenir compte de l'impact de la situation sanitaire sur l'aboutissement de l'écrit et que la directrice ou le directeur de mémoire était le plus à même de réaliser cette évaluation.

Soutenance :

Le contexte risquant de ne pas permettre la tenue des soutenances en présentiel et les conditions des soutenances en distanciel étant jugées non satisfaisantes, il est décidé d'annuler les soutenances des mémoires pour l'année en cours. Dans le cas où l'écrit ne permet pas à la directrice ou au directeur de mémoire une évaluation satisfaisante des compétences de l'étudiant.e, il/elle pourra prendre contact avec l'étudiant.e pour affiner son évaluation.

Dans le contexte actuel, le suivi réalisé par les directeurs de mémoire est une garantie :

- de la mise en place de la continuité pédagogique pour l'encadrement des mémoires
- de réassurance des étudiants dans un contexte difficile
- de la mise à disposition des ressources nécessaires pour l'aboutissement de leur travail de rédaction et surtout de réflexion